



**Si une personne est mordue, griffée ou est entrée en contact avec la salive d'un animal :**

- Laver la plaie à l'eau savonneuse pendant 10 à 15 minutes et consulter rapidement au CLSC ;
- Ne pas abattre l'animal, car il doit être observé afin d'évaluer le risque de rage.

La rage est évitable avec les bonnes précautions. Ces gestes sont essentiels pour réduire les risques au sein de nos communautés.

*La Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik est un organisme public créé en 1978 en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Elle est chargée de fournir sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55<sup>e</sup> parallèle des services de santé et des services sociaux aux habitants des 14 communautés.*

**Source :** Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

**Pour information :** Ann-Sophie Dumont  
Conseillère aux communications, RRSSSN  
Media.nrbhss@ssss.gouv.qc.ca